

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
LES TERRES PUISEAUTINES

La Lettre
N°4
Mars 2020

Les communes du territoire des Terres Puisseautines ont lancé, en juillet 2016, les études d'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur ses 13 communes membres. Ce document, issu d'un long travail de réflexion qui se poursuivra jusqu'en 2020, mobilise tous les acteurs du territoire autour de la définition d'une stratégie commune pour l'avenir des Terres Puisseautines.

Un projet de **PLUi finalisé**

Le PLUi des Terres Puisseautines a été « arrêté » le 12 février 2020 par la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais. Cela signifie que le projet de PLUi est prêt à être soumis à enquête publique.

Depuis l'arrêt l'ensemble du dossier de PLUi des Terres Puisseautines est consultable sur le site de la CCPG.

Avant l'enquête publique, une phase obligatoire de consultation de 3 mois des services de l'état (DDT, ARS, DREAL, ...), des organismes consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie), du Conseil Régional, Départemental, des communes et communautés de communes limitrophes doit avoir lieu.

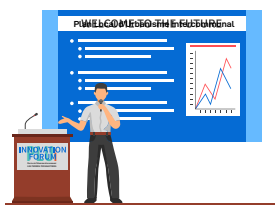
Une enquête publique prévue à l'automne

Cette enquête durera 1 mois. Un commissaire enquêteur, ou une commission d'enquête, sera nommé par la préfecture.

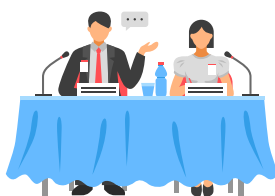
Les formalités de publicité, définies de manière réglementaire, seront, à minima, l'affichage d'un avis d'enquête publique en mairie, un avis de publicité légale dans deux journaux locaux quinze jours avant et 8 jours après le démarrage de l'enquête.

Pendant l'enquête publique vous pourrez rencontrer le commissaire enquêteur sur le ou les lieux d'enquête pendant les permanences, écrire vos demandes ou remarques sur le registre d'enquête ou même envoyer un courrier à votre mairie ou au siège de la CCPG à l'attention du commissaire enquêteur.

Et après l'enquête ?



Le commissaire enquêteur, à l'issue de l'enquête publique, produit un rapport où il donne un avis sur l'ensemble du projet de PLUi mais également sur chacune des réclamations qui ont été faites.



Une réunion spécifique, après remise de ce rapport, aura lieu avec les services de l'état, les organismes consulaires, les élus...
Au cours de cette réunion l'ensemble des demandes sera examiné et des modifications pourront être apportées au projet de PLUi.



A l'issue de cette réunion le dossier de PLUi sera prêt à être approuvé par la Communauté de communes.



Cette approbation aura lieu fin 2020 ou début 2021.
Le PLUi deviendra alors « exécutoire ».

projet.plui.puisseautin@pithiveraisgatinais.fr



UN ESPACE DÉDIÉ

sur le site
pithiveraisgatinais.fr
alimenté tout au long
de la procédure pour
accéder à tout moment
à l'ensemble des
informations.



DES LETTRES D'INFORMATION

chez vous pour rester
informé tout au long du
projet

CONTACTS



Communauté de Communes
du Pithiverais Gâtinais
3 bis, rue des Déportés
45340 BEAUNE-LA-ROLANDE

Tél : 02 38 33 92 68
www.pithiveraisgatinais.fr